

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 03 juillet 2018 à 18 heures 15

Présents : Laurent PELLERIN, Isabelle BOTERF, Sandrine GERAUD, Georgette RAFFAILLAC, Robert LEYMARIE, Yvon PICHON, Daniel LACOMBE, Arnaud BIGEAT et Cyril DELGOULET

Absents excusés : Bernadette FLOIRAT, Emmanuel GARCIA

Procurations : Bernadette FLOIRAT à Isabelle BOTERF, Emmanuel GARCIA à Laurent PELLERIN.

Ouverture de séance à 18 H 30

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
Isabelle BOTERF.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 03.04.2018 et signature des délibérations.
- 3- Délibération pour l'aménagement de la rue de l'Eglise, marché de travaux.

Trois entreprises ont été consultées et ont répondues au marché négocié, après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue le marché à l'entreprise la moins disante : Lagarde et Laronze, Charpenet 24120 TERRASSON pour un montant TTC de 16.077,60€.

Délibération adoptée par le conseil municipal.

- 4- Délibération pour les travaux de voirie 2018, marché de travaux.

Trois entreprises ont été consultées et une seule a répondu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue le marché à l'entreprise LAGARDE et LARONZE Charpenet 24120 TERRASSON, pour un montant TTC de 55.336,80€.

Délibération adoptée par le conseil municipal.

- 5- Délibération pour la réfection du mur du cimetière, attribution du marché.

Trois entreprises ont été consultées et trois ont répondues. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise la moins disante : SAS CONSTRUCTIONS Monsieur Patrick REY les gauléix 24160 ANLHIAC pour un montant TTC de 12.685,20€.

Délibération adoptée par le conseil municipal.

- 6- Délibération régime indemnitaire.

Le conseil municipal a mis en place, en décembre 2017, le nouveau régime indemnitaire avec la part IFSE. Il est indiqué, par les services préfectoraux, que si l'assemblée délibérante mets en place le nouveau régime indemnitaire, elle doit le mettre avec les deux parts qui le composent, soit l'IFSE et le CIA. Après en avoir, délibéré, le conseil municipal décide de reprendre une délibération instaurant le nouveau régime indemnitaire avec l'IFSE et le CIA.

Délibération prise par le conseil municipal.

- 7- Délibération pour le RGPD (Protection des données personnelles à l'ère numérique)

La commune a l'obligation de se mettre en conformité, depuis le 25 mai 2018, avec la loi sur le règlement de la protection des données personnelles. Elle doit nommer un délégué. L'Agence Technique Départementale propose une convention où elle sera déléguée et responsable. Le coût annuel est de 300€ mais si toutes les communes de la communauté de communes du terrassonnais y adhèrent, le prix annuel sera réduit à 240€ par an.

Délibération prise par le conseil municipal.

- 8- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.
 - Prêt à usage gratuit à l'association « les grands espaces » d'une pièce dans l'ancien logement de la gare, en échange, remise en état de la pièce, nettoyage, l'eau, l'électricité et les impôts seront payés par cette association. Il est précisé qu'aucune subvention n'est versée à cette association.
 - Contrat PEC à Jean-Paul NOUAILLE pour un an.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions par délibération.

- 9- Questions diverses.

⇒ Fête à Villac les 21 et 22 Juillet 2018.

⇒ Tour du Limousin traverse la commune de VILLAC, le jeudi 16 août 2018.

Séance levée à 19H40